



CONSEIL GÉNÉRAL 66



Le RSA: mauvaise réponse à la Crise !

Ou comment faire payer par la collectivité la précarisation du travail

Le Revenu de Solidarité Active est entré en vigueur au 1er juin. A part le sigle, rien ne change financièrement pour les personnes qui percevaient le Revenu Minimum d'Insertion ou l'Allocation Parent Isolé : ils continueront de percevoir les mêmes montants d'allocation.

Ceux pour qui cela change un peu, un tout petit peu, ce sont ceux que la société nomment « les travailleurs pauvres » c'est à dire ceux qui ont un travail mais dont les revenus ne leur permettent pas de vivre correctement ! Avec le RSA ils vont percevoir un complément de revenus de quelques dizaines ou centaines d'euros au lieu de voir leur salaires augmenter !

Dans la situation de crise économique qui amène chaque jour des milliers de personnes de notre pays vers le Pôle Emploi, le RSA constitue un encouragement pour les employeurs privées et publics à imposer de faibles salaires et à maintenir les salariés dans la précarité.

Pour les patrons les moins scrupuleux, c'est l'opportunité de généraliser les emplois à temps partiel comme dans la grande distribution, le bâtiment, ou « les services à la personne ».

Alors que pour sortir de la crise, il faudrait que la part des richesses créées aille en plus grande proportion vers la rémunération du travail, le RSA est une redistribution très limitée et dont le coût est à la charge des ménages et des collectivités locales qui vont devoir une fois de plus augmenter les impôts locaux.

Pour la CGT, la lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion, nécessitent des mesures sociales, économiques, de financement, d'une toute autre nature.

Conformément à cette orientation, les syndicats CGT du Conseil Général, de la CAF, de Pôle Emploi et de RESEDA ont décidé de mettre en place un collectif de suivi de la mise en oeuvre du RSA dans les Pyrénées-Orientales. En effet, de nombreux salariés du département sont des saisonniers ou bien travaillent dans la grande distribution ou les services sous contrat atypique.

Ce collectif CGT revendiquera

pour que les organismes chargés d'accompagner les allocataires du RSA aient les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer un service public digne et respectueux des usagers ;

pour que les dérives du dispositif, consistant ni plus ni moins à une dévalorisation du travail, fassent rapidement l'objet d'alertes tant des salariés que des bénéficiaires actuels ou à venir.

*Collectif CGT/RSA : CGT Conseil Général, CGT CAF, CGT Pôle Emploi, CGT RESEDA,
UD CGT, bourse du travail Place RIGAUD 66 000 PERPIGNAN*